**CAHIER DES CHARGES DU DIRECTEUR MUSICAL**

**EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES DE L’UAGF**

**PREOGATIVE DU DIRECTEUR MUSICAL :**

* former, informer, créer et diffuser.

Il s’assure désormais de la pleine connaissance par chacun de l’existence d’une philosophie adventiste de la musique et de sa mise en oeuvre à travers un **engagement moral** consigné dans la charte du musicien adventiste à savoir :

1. **Une musique qui glorifie Dieu, qu’elle soit séculière ou sacrée.**
2. **Une musique ici-bas qui soit comme un avant-goût de la culture du ciel.**
3. **Une musique qui soit caractérisée par la qualité, l'équilibre, la convenance et l'authenticité.**
4. **Une musique qui fait appel aussi bien à notre intellect qu'à nos émotions et influence notre corps d'une manière positive**
5. **Une musique qui révèle la créativité dans le sens qu'elle emprunte à des mélodies de qualité.**
6. **Une musique vocale employant des paroles qui stimulent positivement nos capacités intellectuelles aussi bien que nos émotions et notre volonté.**
7. **Une musique et des paroles qui doivent collaborer harmonieusement pour influencer notre pensée et notre comportement en accord avec les valeurs bibliques**
8. **Une musique qui maintient un judicieux équilibre entre ses éléments spirituels, intellectuels et émotionnels.**

Le Directeur musical a une responsabilité directe dans l’organisation de la musique de son église. Son rôle est clairement défini dans le manuel d’église.

Sa qualité première est d’être avant tout un chrétien irréprochable, capable de veiller au maintien de cet idéal élevé de la musique, garant du respect de l’**identité et de la finalité Chrétiennes.**

 Il doit être capable d’aider les chanteurs et musiciens à soigner leur spiritualité afin de représenter leur église et refléter le caractère chrétien dans toutes les activités musicales de l’église.

Il droit se distinguer par sa **connaissance et sa compréhension de la philosophie adventiste de la musique.**

Il doit faire respecter la philosophie de son église en donnant lui même l’exemple par le choix des groupes et des morceaux qui composent les programmes de l’église.

 **Il doit entre autres, apprendre à discerner les rythmes appropriés en fonction des activités de l’Eglise: EDS, Culte, Réunion de Jeunesse, Effort d’évangélisation, concert public.**

Il s’occupe de la préparation de tous les services musicaux de l’église.

 Il doit être conscient de l’influence que peut exercer la musique sur le corps et l’esprit, sur les émotions et les comportements. Il veillera ainsi à ce que les musiques et activités récréatives de son église restent compatibles avec son idéal éthique (notamment pour ce qui concerne les soirées de mariages et les soirées dites ‘sociales’).